



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52-815-02 Gyakorló kozmetikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Esthéticien(ne)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- assurer et développer les conditions professionnelles et sûres pour le travail;
- élaborer des plans d'affaires et de marketing de base;
- faire l'assortiment des services en fonctions de la demande des groupes cibles;
- assurer la communication professionnelle et commerciale;
- vendre ses services et les produits associés;
- gérer un système d'incitation de la clientèle, tenir un registre des clients conforme aux règles;
- créer les conditions de l'entreprise;
- se préparer aux tâches des services de beauté;
- faire les préparatifs du service;
- mettre en oeuvre le processus de manucure;
- mettre en oeuvre le processus de pose de prothèses ongulaires conformément aux groupes de substances et aux techniques;
- assurer les soins de peau et des ongles;
- faire des décorations d'ongles;
- exécuter des tâches diverses liées aux soins des mains et à la pose de prothèses ongulaires;
- terminer les tâches quotidiennes liées aux services de la beauté;
- exécuter des opérations de base en cosmétique à l'aide de méthode manuelle;
- effectuer des massages, effectuer des traitements de troubles de croissance de poil par méthodes manuelles, effectuer la teinture durable des cils et des sourcils, modéler les sourcils;
- effectuer le maquillage temporaire.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5213 Manucure, pédicure

5212 Esthéticien(ne)

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministere des Affaires Economiques Nationales</p>																				
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      52 Qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>																				
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Questions théoriques complexes</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Questions orales complexes</td> <td>5</td> <td>5.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Manucure et pose de prothésiste ongulaire</td> <td>5</td> <td>50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Opérations de base en cosmétique</td> <td>5</td> <td>30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Questions théoriques complexes	5	15.00	Épreuve orale	Questions orales complexes	5	5.00	Épreuve pratique	Manucure et pose de prothésiste ongulaire	5	50.00	Épreuve pratique	Opérations de base en cosmétique	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Questions théoriques complexes	5	15.00																		
Épreuve orale	Questions orales complexes	5	5.00																		
Épreuve pratique	Manucure et pose de prothésiste ongulaire	5	50.00																		
Épreuve pratique	Opérations de base en cosmétique	5	30.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																				
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																					
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Arrêté 27/2012 du 27 août 2012 du Ministre de l'Économie nationale sur les exigences professionnelles et d'examen des formations professionnelles relevant de sa compétence.</p>																					

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

10252-12 Gestion d'un salon de beauté

10250-12 Soins des mains

10251-12 Pose de prothèses ongulaires

10253-12 Connaissances d'anatomie et professionnelles relatives à la prestation de services

10254-12 Opérations de base en cosmétique

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**